

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CULOZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

N° ordre
21-13

N° ordre dans la séance :
DE-23022021-13

Date de la convocation :
16/02/2021

Date de l'affichage :

25 FEV. 2021

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoint, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : DI PAOLO Frédéric (procuration à Monsieur Robert VILLARD), Dominique GERRA

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION DU RÉSEAU AEP ET EP DE L'AVENUE JEAN FALCONNIER : ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC MME VAROUX FANNY POUR L'AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVÉ

Monsieur Claude FELCI, Adjoint délégué à l'Urbanisme, travaux, voirie et sécurité informe l'assemblée que dans le cadre de la modernisation des réseaux humides, des travaux de modification du tracé de la canalisation d'eau potable et d'eau pluviale de l'Avenue Jean Falconnier doivent être exécutés.

Les travaux consistent en la mise en œuvre une canalisation d'assainissement des eaux pluviales en béton de diamètre 500 avec rejet dans la lône du Rhône et la mise en œuvre d'une canalisation d'adduction d'eau potable en fonte de diamètre 150 en la création d'un massif béton en limite de propriété afin de supporter la poutre d'encorbellement au-dessus de la Lône.

Ce nouveau tracé permet de rendre les conduites plus accessibles tout en limitant les contraintes en terrain privé.

Les canalisations devront toutefois passer en terrain privé et il est nécessaire de signer une convention de servitude avec Madame FANNY VAROUX propriétaire.

La servitude de tréfond concerne les parcelles suivantes :

Références cadastrales				Adresse et Nature		Ouvrage Prévu	
Commune	Section cadastrale	n°	Surface en m²	Nom de la voie ou lieudit	Nature du terrain	Longueur (environ)	Nature
CULOZ	AO	397	255 m²	Avenue Jean Falconnier	Sol	6 m	Canalisation fonte Ø 150 mm
CULOZ	AO	397	255 m²	Avenue Jean Falconnier	Sol	6 m	Canalisation Béton Ø 500 mm
CULOZ	AO	399	399 m²	Avenue Jean Falconnier	Sol	3 m	Canalisation fonte Ø 150 mm
CULOZ	AO	399	399 m²	Avenue Jean Falconnier	Sol	3 m	Canalisation Béton Ø 500 mm

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20210223-DE-23022021-13-DE
Date de télétransmission : 25/02/2021
Date de réception préfecture : 25/02/2021

